

19 juin 1996, Québec

Conférence de presse pour le bilan de la session parlementaire

M. April (Pierre): ...cellulaires fermés. Ensuite, il y aura des déclarations préliminaires de M. Bélanger et de M. Bouchard, et la conférence de presse devra se terminer à 15 h 30 au plus tard.

Des voix: Hein! Eh! Oh!

M. Girard (Normand): Bien oui, c'est correct.

M. Bouchard: Go, parce qu'on...

M. April (Pierre): C'est ce qu'on a dit.

M. Bouchard: Oui, mais je pense que... Je regarde l'heure, là.

Une voix: Alors, vous allez nous garder du temps d'antenne pour l'anglais, s'il vous plaît?

M. Girard (Normand): Commençons par l'anglais.

Une voix: Pas avant 15 h 45.

M. Bélanger: Est-ce qu'on commence?

M. Bouchard: Oui, vas-y.

M. Bélanger: O.K.?

M. Bouchard: Oui.

M. Bélanger: Alors, Mmes et MM. les journalistes, il me fait extrêmement plaisir de vous rencontrer aujourd'hui pour vous livrer mon premier bilan de fin de session. Je le fais avec une certaine fierté puisque je pense, mais je vous laisse le soin d'en juger, que ce bilan est fort respectable. De façon générale, je vous indiquerais d'entrée de jeu que ce fut une session parlementaire bien remplie. Le gouvernement aura, depuis le 28 mars dernier, présenté 44 nouveaux projets de loi qui sont venus s'ajouter aux 13 projets de loi déposés sous l'empire de la Première session de la Trente-cinquième Législature. C'est donc dire que l'Assemblée nationale fut saisie de 57 projets de loi; de ce nombre, 34 ont été adoptés par les parlementaires. Cependant, compte tenu des travaux d'aujourd'hui, deux autres projets de loi pourraient s'ajouter, soit les projets de loi n 16 et n 23. Vous en trouverez la nomenclature en annexe et vous me permettrez d'insister sur les éléments les plus importants. D'abord, avec l'adoption du projet de loi n 1, le gouvernement a procédé, comme il s'y était engagé, à la création du ministère de la Métropole. Ce ministère aura pour mission de susciter et de soutenir l'essor économique, culturel et social de la métropole. Il sera chargé d'élaborer et de proposer au gouvernement des orientations et des politiques favorables à l'épanouissement de la métropole. Ce projet de loi était fort attendu.

Le gouvernement aura procédé également à des réformes majeures dans plusieurs secteurs. Ainsi, dans le domaine de la justice, le projet de loi n 7, qui introduit des assouplissements considérables en matière de procédure civile, facilitera la vie des justiciables et réduira le coût pour ces derniers. En vertu du projet de loi n 20, nous réalisons la réforme tant attendue de l'aide juridique, qui permettra à des centaines de milliers de citoyens à faibles revenus d'avoir accès à la justice. Rappelons que les seuils d'admissibilité n'avaient pas été augmentés depuis des années. Quant au projet de loi n 25 sur l'obligation alimentaire, le ministre de la Justice aura réagi rapidement pour solutionner une situation pénible, et ce de façon définitive et à la satisfaction des aînés, qui, à la suite de jugements défavorables sur l'obligation de payer des aliments entre parents autres que du premier degré, éprouvaient une profonde insécurité. Finalement, le projet de loi n 133, par l'abrogation de l'article 137 de la Charte des droits et libertés de la personne, met fin aux distinctions fondées sur l'âge, le sexe, l'état civil ou l'orientation sexuelle en redonnant au principe du droit à l'égalité sa pleine valeur dans les contrats et régimes de rentes, de retraite, d'assurances ou autres avantages sociaux.

Évidemment, le secteur de la santé connaîtra une avancée majeure avec l'instauration du régime d'assurance- médicaments. À l'instar de l'aide juridique, le souci du gouvernement aura été d'accroître la protection sociale compte tenu des ressources dont dispose l'État. Le projet de loi n 33 est une pièce législative maîtresse qui a pour but d'assurer à l'ensemble de la population un accès équitable et raisonnable aux médicaments prescrits. Par ailleurs, soulignons que le ministre de la Santé aura poursuivi son travail de réorganisation du réseau avec l'adoption du projet de loi n 116. Mentionnons le projet de loi n 11 qui vient mettre fin au moratoire qu'avait dû décréter le gouvernement compte tenu du développement anarchique dans le secteur des garderies. Avec ce projet de loi, non seulement le gouvernement a-t-il choisi de privilégier le développement de garderies à but non lucratif, mais il s'engage résolument dans le sens de sa promesse de créer près de 22 000 places au cours des prochaines années.

Comme promis, six projets de loi qui revêtent une importance capitale ont été déposés et cheminent actuellement à l'Assemblée nationale ou en commission parlementaire. Bien entendu, il s'agit de la loi 35, Loi sur l'équité salariale, du projet de loi n 23, Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles — c'est un des projets de loi que j'ai mentionné que c'est possible même qu'il soit adopté aujourd'hui — du projet de loi n 130, Loi sur la justice administrative, du projet de loi n 131, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif concernant l'éthique et la déontologie, des projets de loi nos 12 et 43, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives, Loi sur les véhicules hors route. On parle ici de réformes dont le gouvernement n'est pas peu fier, compte tenu que plusieurs de ces pièces législatives sont attendues depuis des années au Québec. C'est un gouvernement du Parti québécois qui les mènera à terme.

De même, le gouvernement aura déposé le projet de loi anti déficit. Comme annoncé, ce dernier sera soumis pour débat après le sommet économique de l'automne prochain. Au chapitre des lois à incidence financière qui s'inscrivent dans l'engagement du gouvernement et du consensus du sommet du printemps de réduire le déficit d'ici trois ans, soulignons le projet de loi n 9, Loi abrogeant la Loi sur le Conseil de la conservation et de l'environnement et modifiant la Loi sur les réserves écologiques, le projet de loi n 29, Loi modifiant la Loi sur

le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives, le projet de loi 32, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu, le projet de loi n 34, Loi sur le transfert des attributions de l'Office des ressources humaines, le projet de loi n 36, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et d'autres dispositions législatives, le projet de loi n 37, Loi favorisant la conclusion d'ententes dans le secteur de l'éducation, le projet de loi n 118, Loi modifiant la Loi sur les services gouvernementaux aux ministères et organismes publics et le projet de loi n 135, Loi modifiant de nouveau la Loi sur la fiscalité municipale. Dans le cas des projets de loi 32 et 36 qui furent plus contestés, on s'en souvient, soulignons que les ministres respectifs ont accepté d'apporter des amendements afin de satisfaire aux exigences du Protecteur du citoyen et de la Commission d'accès à l'information. C'est là, je pense, un accomplissement digne de mention.

Dans l'ensemble, ces projets de loi procureront des économies ou des revenus additionnels de quelques centaines de millions de dollars au Trésor public. Évidemment, ce tour d'horizon est loin d'être exhaustif et je vous invite à bien prendre connaissance de l'annexe pour constater la richesse du menu législatif gouvernemental. J'ajouterais que le gouvernement, dans le cadre de son action législative, s'est fait un devoir d'être à l'écoute des citoyennes et des citoyens. Ainsi, depuis le 1er janvier, et je pense que c'est important de retenir cette statistique, c'est plus de 350 groupes ou individus qui ont été invités en commission parlementaire pour faire connaître leur point de vue sur les divers projets de loi à l'étude à l'Assemblée nationale. Et je peux vous dire que ces consultations ont trouvé écho dans plusieurs projets de loi. Je pense, en particulier, à la Loi sur l'assurance-médicaments où, suite aux consultations publiques, on a assisté à des modifications assez importantes du projet de loi qui répondaient à des préoccupations de plusieurs groupes et de plusieurs intervenants.

En conclusion, il m'apparaît fort à propos de rappeler que ce bilan législatif s'est réalisé dans le cadre d'une session où les parlementaires ont dû débattre du discours inaugural, 25 heures; du discours sur le budget, 25 heures, en plus de procéder à l'étude des crédits en commission parlementaire, 200 heures, débats qui ont monopolisé beaucoup de temps et d'énergie. Je vous remercie.

M. Bouchard: Merci. Le gouvernement s'est défini un mandat à la conférence socioéconomique de Québec. Ce mandat repose sur un consensus par rapport aux objectifs qu'il poursuit; il comporte deux volets, le volet des finances publiques et de l'emploi et le volet économique, en général, et un autre volet qui doit prendre la forme de réformes qui seront discutées et mises en œuvre, à compter du sommet de l'automne et qui portent sur l'éducation, la fiscalité, l'aide sociale, et ainsi de suite.

Par rapport à ces deux volets, qu'est-ce que nous avons fait? Pour ce qui est des engagements budgétaires, nous les avons tous respectés. Nous sommes entrés exactement dans le cadre des prévisions qui avaient été faites dans le budget de l'an dernier. Nous avons présenté des crédits et un budget qui sont tout à fait conformes aux engagements qui ont été pris à la conférence de Québec, lesquels reflètent les engagements budgétaires de l'an dernier.

Nous avons déposé une loi anti-déficit et par rapport à la gestion des finances publiques, nous nous sommes montrés, je crois, d'une très grande rigueur. Nous avons dû prendre des

décisions difficiles; nous savons qu'il y en aura d'autres à prendre, mais nous pensons être dans la ligne des objectifs qui ont été fixés. Nous sommes certains d'être dans la ligne des objectifs qui ont été fixés par consensus à la conférence socioéconomique de Québec par rapport à nos engagements des finances publiques au point de vue économique sur le front de l'emploi. Bien sûr, il y a les chantiers formés à la conférence qui y travaillent et qui nous arriveront. Nous faisons un suivi de ce travaux-là. Nous savons que ces chantiers nous arriveront avec des idées, des propositions et qui devront être concrètes de façon à pouvoir être appliquées immédiatement. L'évolution économique, sans être miraculeuse, comporte cependant les signes d'espoir par rapport à l'emploi. On sait que, présentement, pour la première fois depuis 1990, nous sommes en bas de la barre des 11 % de chômage. Si on compare 1995-1996, la moyenne des deux années, nous sommes à 48 000 emplois de plus cette année que l'an passé, des investissements ont commencé à être annoncés.

Au cours des quelques récentes semaines, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, lors de la conférence de presse par rapport à l'investissement Degussa, il y a plus de 400 000 000 \$ d'investissements au Québec qui ont été annoncés en quelques semaines, plus de 1 800 emplois créés et maintenus à cause de cela, et nous travaillons sur plusieurs projets présentement pour accroître le rythme des investissements et de la création d'emplois. En même temps, nous avons travaillé du côté de l'équité sociale. C'est un sujet qui n'est pas facile. Nous vivons en période de restrictions budgétaires extrêmement dures. Quand on sait que, pour la première fois depuis 25 ans, nous avons présenté des crédits qui montraient une diminution des dépenses de l'État, ça se dit vite, mais c'est très difficile à faire. Nous l'avons fait. Nous avons à respecter les engagements durant l'année qui vient et les faire suivre d'un budget qui sera également dur l'année prochaine.

Malgré tout cela, nous travaillons également du côté de l'équité sociale, puisque, par exemple, nous avons cette Loi sur l'aide juridique, qui va ouvrir l'accès aux services d'aide juridique à 650 000 personnes de plus au Québec. Est-ce qu'il est passé, maintenant, l'assurance-médicaments?

M. Bélanger: Oui.

M. Bouchard: Bon, alors, nous avons maintenant un régime d'assurance-médicaments qui va permettre à près de 1 200 000 personnes, qui n'avaient aucune couverture, de bénéficier d'une couverture de médicaments, et ça se fait dans le cadre d'une équité salariale. Ça se fait également dans le souci de mettre en œuvre un contrôle de l'usage des médicaments. Nous avons présenté et adopté, en première lecture, le principe d'une loi d'équité salariale. Cette loi sera poursuivie par un examen attentif de la consultation du mois d'août et du mois de septembre. Elle sera adoptée à l'automne, la Loi sur l'équité salariale, dans sa forme actuelle, avec des amendements qui devront l'améliorer, mais la structure et la substance de la loi devront s'aligner sur le projet de loi qui est déjà déposé et adopté en principe. Nous avons annoncé la réforme des services de garde qui va créer, d'ici quatre ans, 21 700 places de plus en garderie avec l'accent mis sur les garderies sans but lucratif.

Au plan social et plus large, notamment au plan linguistique, nous avons abordé le dossier linguistique. Ça ne se fait pas sans difficulté. C'est toujours délicat pour un gouvernement de traiter de la question linguistique. Nous avons reçu un bilan de la situation du français. Nous avons réagi par la mise en œuvre d'annonces et la mise en œuvre graduelle d'une

quarantaine de mesures qui vont promouvoir le français, assurer une plus grande vigilance et une action plus efficace de l'État par rapport à la défense du français. Il y a un projet de loi qui a été déposé pour rétablir la Commission de la protection de la langue. Il y aura engagement très ferme du gouvernement d'appliquer la loi 101 dans ses modifications apportées par le régime libéral que nous n'avons pas changé sauf pour le rétablissement de la Commission de la protection de la langue. Nous avons prévu l'addition de ressources de 5 000 000 \$ pour permettre la mise en œuvre de toutes ces mesures.

Nous avons en même temps, au lendemain d'un référendum qui avait laissé quelques brisures, amorcé une politique d'ouverture, de réconciliation avec toutes les composantes de notre société. Ça non plus, ce n'est pas facile, mais c'est une chose à laquelle il faut se livrer constamment. En ce qui concerne les rapports avec le gouvernement fédéral et l'engagement fondamental du Parti québécois, je dirais que notre politique se définit de trois façons.

D'abord, l'engagement ferme et réitéré de tenir un référendum sur la souveraineté durant le prochain mandat, sachant qu'on ne peut pas tenir de référendum dans ce mandat-ci par la loi. Donc, que l'engagement est ferme et réitéré; on l'a expliqué à tout le monde qu'on a rencontré.

Deuxièmement, une politique jusque-là. Tant qu'on paiera à la hauteur de 30 000 000 000 \$ par année des impôts à Ottawa, nécessité d'une politique de coopération économique avec Ottawa. Je n'hésiterai jamais à passer tout le temps qu'il faudra avec un ministre, un premier ministre, tout le cabinet fédéral s'il le faut, pour créer des emplois au Québec. Ça me paraît un impératif fondamental.

Et, troisièmement, une politique de fermeté et de vigilance par rapport à la question nationale. Ce qui se traduit par le refus de toute tentative de se livrer à de supposés, pseudo-renouvellements de la fédération. On verra ce genre d'exercice bientôt à Ottawa. Une très grande vigilance, une détermination pour empêcher toute nouvelle trouée dans les champs d'action qui sont dévolus au Québec par la constitution. Et, bien sûr, un combat incessant de ces empiétements qui ont déjà eu lieu.

Alors, c'est une session qui se termine. C'est pour moi presque un premier six mois de vie politique, dans les fonctions qui sont les miennes, c'est une page qui se tourne avec un chapitre qui va s'ouvrir aussitôt après sur une année prochaine qui sera certainement difficile, je la perçois comme une année difficile, compte tenu que s'inscrira un deuxième budget difficile, à la suite du premier, une période dure, donc, pour toute la population. Je ne dirai pas que ma fonction est dure, je dirai que la vie n'est pas facile pour les Québécoises et les Québécois présentement, mais qu'elle serait encore moins facile si on n'acceptait pas d'assumer nos responsabilités collectives et de reprendre le contrôle de la gestion publique et de se donner des programmes d'action, des réformes, et d'envisager l'avenir debout, de façon responsable. Pour ça, il faut traverser cette période qui est difficile. Moi, je ne l'ai pas choisie, cette période. Si on pouvait choisir en politique le genre de période où on se trouve à la tête d'un gouvernement, j'aurais peut-être choisi des périodes où on créerait des programmes à la pochetée, mais ce n'est pas le cas. C'est que la responsabilité qui est nôtre maintenant en est une de rigueur, je dirais aussi, de courage politique et, surtout, d'explication, la plus transparente possible — ce n'est pas ce qu'il y a de plus facile en

politique — une communication constante avec la population pour expliquer pourquoi on fait les choses qui sont là, pourquoi on a besoin de l'appui de la population pour que, dans son intérêt, nous puissions franchir ce passage difficile.

Le Modérateur: Merci. Votre première question, en français, Robert Houle. M. Houle (Robert): M. Bouchard, au cours de cette session, il y a eu certains virements de cap, des fois, des décisions que vous avez prises pour réorienter un peu certaines décisions que vous aviez prises. Il y a un dossier actuellement où le gouvernement semble isolé complètement, c'est le dossier des commissions scolaires linguistiques. Vos principaux alliés, ce matin, les centrales syndicales, le Mouvement laïque vous ont complètement lâché et vous demandent carrément de prendre la voie d'un changement constitutionnel. Pourquoi est-ce que le gouvernement s'entête encore à maintenir un cap que personne ne supporte, finalement?

M. Bouchard: Le gouvernement n'a pas d'idéologie là-dedans. Nous avions le choix entre deux voies qui conduisaient ou qui doivent conduire toutes deux à l'objectif qui est de mettre en place des commissions scolaires linguistiques. Je pense qu'on partage tous les mêmes raisons pour constituer ces commissions scolaires linguistiques et nous sommes maintenant dans l'ordre des moyens. Alors, nous avons analysé attentivement les deux voies. Et, moi, je n'aurais eu et je n'aurai, le cas échéant, aucune hésitation à choisir la voie constitutionnelle pour arriver à la solution si je pensais que c'est la meilleure voie. Donc, il n'y a pas d'idéologie souverainiste dans cela. Je l'ai d'ailleurs dit en public, dès le début, que je n'hésiterais pas à recourir à cette voie s'il le fallait...

Il est apparu, à la lumière des études que nous avons faites, plusieurs facteurs. Premièrement, les consultations que nous avons tenues ont montré qu'une très grande majorité de gens ne souhaitaient pas l'amendement constitutionnel comme solution, qu'il y a encore des gens qui préfèrent que les engagements constitutionnels en matière de religion, au bénéfice des religions catholique et protestante, soient, ne serait-ce que pour partie, encore maintenus à l'intérieur des commissions scolaires. Et les sondages récents ont montré qu'une grande, une majorité énorme de la population souhaite qu'il y ait encore un contenu quelque part confessionnel dans les commissions scolaires.

Deuxièmement, il est apparu, je dirais surtout même, il est apparu deuxièmement que la voie constitutionnelle n'est pas le miracle. Aujourd'hui, on voit beaucoup de gens qui examinent la voie que nous avons proposée jusqu'à maintenant qui, en effet, soulève des difficultés, qui n'est pas la perfection, et qui croient que, si on n'était pas dans cette voie-là, si on prenait l'autre, ça serait plus facile. Mais, nous, nous nous sommes fait dire par des autorités légales que la voie constitutionnelle pourrait, entre autres, entraîner la mise en place d'une négociation multilatérale, où il n'y aurait pas seulement que le gouvernement fédéral, parce que les indications que j'ai eues, c'est que le gouvernement fédéral pourrait examiner ça favorablement si on le demandait, mais qu'il n'y a pas seulement lui en cause, il y a d'autres provinces qui vont être en cause, deux, trois, quatre, cinq, j'ai entendu même le chiffre de six provinces de mentionné. Et, là, vous savez, ça, c'est le cauchemar d'une négociation constitutionnelle, à cinq ou six, avec tous les marchandages, avec toute la boîte de Pandore que vous ouvrez, avec, possiblement, des mesures dilatoires qui compromettraient gravement le projet.

Alors, devant ce côté du bilan, on a considéré d'autres voies. L'autre voie, c'est une solution améliorée de ce qu'on appelle la solution Kenniff qui, elle-même, est une bonification, si je peux dire, de la loi 107 qui avait été adoptée par le gouvernement libéral. De ce côté, il y a l'avantage d'une certaine sécurité juridique puisque cette voie a fait l'objet d'un renvoi à la Cour suprême et qui a défini les paramètres d'une solution acceptable pour les tribunaux, ce qui veut dire que cette voie, si on l'emprunte, pourrait — j'espère en tout cas que ce serait le cas — nous permettre d'être à l'abri des attaques judiciaires. Les attaques judiciaires dans ce dossier-là, vous savez, c'est la catastrophe, parce que vous vous retrouvez décalés jusqu'à la fin des temps.

Et, fort de ce renvoi qui détermine les balises qu'il faut respecter pour arriver à la formation des commissions scolaires linguistiques, le gouvernement, pour le moment, envisage cette voie, consulte, étudie, et je peux vous dire que nous ne sommes pas intransigeants par rapport aux moyens à prendre. Dès lors que nous aurons la certitude qu'un moyen est meilleur que l'autre, on prendra l'autre. Pour le moment il n'y a personne qui nous a convaincus encore que la voie de la solution Kenniff améliorée, resserrée, et sur laquelle nous travaillons constamment n'est pas la meilleure, et, on a encore rien vu là, si on prend l'autre voie vous allez voir le danger de la montée de très forts lobby religieux, là pour le moment qui sont très silencieux parce que nous sommes dans la voie que vous connaissez, mais j'ai vu 80 % de personnes, dans le sondage, qui souhaitaient un contenu confessionnel dans les écoles, il y a du monde au Québec, il y a une vaste culture, de profondes racines, et puis, il y a un clivage très net avec des gens qui souhaiteraient l'école laïque. Et, on peut avoir une opinion, d'un côté ou de l'autre, mais il reste que nous sommes en politique et que nous devons faire les choses harmonieusement, nous devons les faire avec l'appui de la population et surtout les faire de façon efficace et rapide. Pour le moment, nous pensons que la voie que nous proposons est la plus rapide et la plus efficace. Ceci étant dit, nous allons continuer de travailler durant l'été, nous allons continuer de consulter, et Mme Marois et le gouvernement sont bien conscients que, si on peut améliorer cette solution-là, ou s'il s'avérait qu'elle aboutisse à un cul-de-sac, que toute autre solution, y compris l'amendement constitutionnel, si on peut mitiger les difficultés, pourra être utilisé. Donc ce n'est pas un combat de principes, c'est un combat dans l'ordre des moyens, c'est un combat pratique, le choix de la meilleure solution.

Le Modérateur: M. Brunet.

M. Brunet (Claude): M. Bouchard, si vous me permettez, sur la Conférence des premiers ministres, au sujet du volet constitutionnel, M. Johnson disait un peu plus tôt ce matin que, pour lui, c'est le début d'un processus qui pourrait mener à l'inclusion du veto et de la société distincte dans la Constitution. Est-ce que vous y voyez ça vous, le début d'un nouveau processus?

M. Bouchard: Bien ça a été le rêve de tous les fédéralistes québécois depuis plus d'une génération. Mais, maintenant, c'est devenu un rêve chimérique, enfin, je ne pense pas que M. Johnson puisse tenir... il peut bien le souhaiter lui-même, mais il ne peut pas tenir ces propos-là de façon plausible, surtout quand on regarde ce qui s'est passé récemment, quand on regarde l'état de l'opinion au Canada anglais et quand on prend connaissance du programme de la Conférence fédérale-provinciale, à laquelle j'assisterai à compter de demain, parce qu'on ne voit pas là la possibilité d'un renouvellement, il n'y a personne qui

peut prétendre quoi que ce soit en termes positif par rapport à un changement constitutionnel, un renouvellement des rapports entre Ottawa et Québec. Au contraire, c'est peut-être vu comme un renouvellement par les fédéralistes du reste du Canada et même M. Johnson ne sera pas capable de dire oui à ce qui est sur la table. J'ai des citations de lui par rapport à presque tout ce que... beaucoup des aspects qui seront soulevés par le gouvernement fédéral et les provinces demain et après-demain, où on se trouve tous en accord. Et je crois que ma présence demain et les positions que je prendrai, par le fait même qu'on se trouvera en face d'attaques très traditionnelles d'Ottawa, vont prendre la forme d'une continuité d'action et de positionnement des premiers ministres du Québec.

Il n'y a même pas un premier ministre fédéraliste du Québec qui pourrait accepter ça, là. Quand on voit, par exemple, que les neuf provinces, par le rapport qu'elles ont fait sur les programmes sociaux, ne se donnent plus comme critères les règles de l'évolution de la Constitution, mais des règles d'efficacité, des règles pratiques pour définir le rôle éventuel du gouvernement fédéral, on voit qu'on fait face à deux visions de pays différentes et qu'on refuse même toute notion d'une collectivité spécifique qui soit ce que nous, les souverainistes, on appelle un peuple, et ce qui est un peuple également pour beaucoup de fédéralistes.

Il y a quelque part, dans tout cela, un affrontement transcendental, en tout cas, un affrontement de nature qui fait qu'il n'y a aucune possibilité d'espérer quoi que ce soit de positif du côté de la reconnaissance du rôle spécifique du Québec. Moi, je suis très inquiet de voir ce qui se passe du côté des programmes sociaux parce que, finalement, Ottawa va recevoir un rapport de neuf provinces anglophones — le Québec n'en est pas — et qui, si le Québec disait oui, permettrait au fédéral de faire plus que ce que M. Bourassa a refusé à Victoria en 1970.

C'est un retour en arrière extraordinaire: on voudrait supprimer le ministère du Revenu du Québec; on voudrait supprimer la Commission des valeurs mobilières du Québec; on voudrait supprimer le rôle d'inspection des aliments du Québec. Et puis là où on prétend faire des retraits: les mines, les forêts, les loisirs, le logement et autres, bien, Ottawa ne se retire que du financement: il laisse les responsabilités au Québec en gardant les impôts du Québec sans contribuer à la poursuite de ces programmes et va prétendre, j'en suis convaincu, instaurer des contrôles ensuite sur la façon dont nous devrons concevoir les programmes. Quelqu'un qui voit de l'espoir là-dedans, il a une vision meilleure que la mienne.

M. April (Pierre): Normand Girard.

M. Girard (Normand): M. le premier ministre, j'ai lu ce matin que le premier ministre Jean Chrétien avait déclaré, en vous pointant quasiment du doigt, hier, qu'il ne voulait pas de sparages ni de menaces ni de chantage, et pas de « show » pour la galerie à la conférence qui va commencer demain. Est-ce que vous vous êtes senti visé quand vous avez vu ça?

M. Bouchard: Non. Peut-être qu'il se visait lui-même.

Une voix: Ha, ha, ha!

M. Girard (Normand): Est-ce que vous avez...

M. Bouchard: D'abord, écoutez, c'est à huis clos. Il a tout fait ça à huis clos. C'est tout à huis clos.

M. Girard (Normand): Alors, il ne peut pas y avoir de sparages publics.

M. Bouchard: Bien oui! Mais ce n'est pas une scène de spectacle, là, comme conférence fédérale-provinciale, c'est un endroit où des intérêts fondamentaux sont abordés et, dans le cas actuel, moi, je vois qu'il y a des intérêts fondamentaux du Québec qui sont menacés et je considère que mon rôle, c'est de les défendre. Je n'ai pas besoin de gesticuler pour dire ce que je pense; je n'ai pas besoin de gesticuler pour dire ce que je pense, pas besoin de crier non plus, je suis capable de dire les choses, clairement et fermement, avec clarté, en utilisant un ton courtois, ce que j'ai l'intention de faire, bien sûr.

M. Girard (Normand): M. le premier ministre, j'ai une autre question. Votre loi anti-déficit que vous avez déposée, pourquoi ne l'avez-vous pas fait adopter avant la fin de la présente session? L'opposition était disposée à donner son accord pour l'adopter rapidement puis tout ça, puis elle n'a même pas été appelée. Pour quelle raison?

M. Bouchard: C'est parce qu'on avait prévu, à la conférence socio-économique de Québec que l'analyse des mécanismes de cette loi serait soumise également au mandat de la commission de révision sur la fiscalité. Alors, dans le mandat de cette commission-là, il y a l'analyse du projet de loi et des recommandations, qui vont venir au sommet, pour que, à la lumière de tout cela, on puisse ensuite faire les travaux parlementaires, les commissions parlementaires, s'il en faut et ainsi de suite.

M. Girard (Normand): Vous allez y apporter des amendements sérieux.

M. Bouchard: Bien, on verra, oui, on verra, on verra si on peut l'améliorer, oui, certainement.

Le Modérateur: M. Paul Larocque.

M. Larocque (Paul): M. le premier ministre, vous avez dit, tout à l'heure, vous l'avez dit, aussi, à Jean-Luc Mongrain, lundi, que les Québécois devaient s'attendre à une autre année difficile, généralement, à un autre budget dur, qu'est-ce que ça veut dire, précisément, pour les citoyens, ça?

M. Bouchard: Bien, on verra pour les citoyens, mais il va falloir qu'il y ait une autre démarche budgétaire rigoureuse, l'an prochain. Vous savez, les mesures qu'on prend sont, la plupart du temps, récurrentes, c'est-à-dire que ça a un effet dans l'année où on les prend, puis ça en a ensuite tout le temps, d'année en année, de sorte que, en adoptant des mesures récurrentes à deux années de suite, bien par l'accumulation des récurrences, l'atteinte à près du déficit zéro, dans les années qui vont suivre, devrait se faire sans trop de douleur, sans trop de douleur. Mais, deux années difficiles, celle-ci et celle qui vient, ça veut dire que les citoyens doivent se préparer à avoir un gouvernement qui va faire un autre budget très responsable, mais qui va devoir, également, faire preuve d'imagination pour faire en sorte que ça ne soit pas toujours les mêmes qui paient. Il va falloir qu'il y ait de l'équité dans tout

cela. On va regarder, à nouveau, nos dépenses de gouvernement, très sérieusement, on pense que le gouvernement a encore du chemin à faire, pas tellement, mais il y en a encore, et on va examiner toutes les hypothèses et tous les aspects, puis on va faire tout ce qu'on peut pour que ça se fasse dans la plus grande transparence, mais surtout, à partir d'un principe d'équité.

Les citoyens ont déjà été extrêmement pénalisés, quand on pense au fardeau fiscal, il est difficile de concevoir des alourdissements et on pense que c'est surtout du côté des dépenses qu'il faut examiner l'effort de redressement qui convient. Si on regarde les grands secteurs de dépenses que nous avons, puis qu'on les compare avec les niveaux de dépenses, dans les mêmes secteurs, dans les pays comparables, notamment dans les pays de l'OCDE, on voit qu'on est encore au-dessus des pays de l'OCDE, de la moyenne des pays de l'OCDE. Donc, sans se mettre au ban des nations, sans devenir des marginaux, il y a encore des efforts à faire pour rejoindre un profil de dépenses qui se compare à d'autres pays comme le nôtre.

M. Girard (Normand): À l'époque où vous étiez négociateur pour le gouvernement, j'entendais déjà parler de la disparition éventuelle de pans de murs complets dans l'administration. Bien ça, ça fait déjà plus de 15 ans, puis il n'y en a pas un de tombé. Est-ce que c'est ça qui attend les citoyens?

M. Bouchard: En tout cas, on est rendus à des solutions comme celles-là. Peut-être pas uniquement des solutions comme celles-là mais il faut examiner, là, il faut jeter un coup d'œil critique sur des secteurs où le gouvernement est engagé, sur des programmes qu'il a constitués, des choses qu'il fait, des structures en place, pour apporter ce que j'appelle, moi, des solutions originales. Quand on fait ce qu'on fait, là, ça ne peut pas toujours se faire par des chemins conventionnels.

Le Modérateur: O.K. On doit passer Michel David très rapidement parce que le temps file et il faut laisser le temps aux...

M. David (Michel): Oui. M. Bouchard, de ce que vous dites actuellement sur les dépenses, est-ce qu'il faut comprendre qu'il est possible que vous décidiez de rouvrir les conventions collectives dans le secteur public?

M. Bouchard: Bien sûr, tout le monde, les gens connaissent bien les situations budgétaires. Ils voient très bien que l'un des secteurs où l'État est fortement engagé dans des dépenses, c'est, bien sûr, du côté des coûts de main-d'œuvre et nous pensons que c'est un secteur où il faut regarder. Moi, je suis convaincu qu'on peut faire des choses de ce côté-là de façon consensuelle, pas forcément sur les niveaux de rémunération mais sur la réorganisation et le partage du travail. Il faudra faire ça avec nos partenaires. C'est une des choses qu'il faut regarder. Je ne dis pas qu'il faut regarder rien que ça, là. Il n'y a pas de panacée du côté de solutions brutales mais, cependant, il faut continuer dans la veine que nous avons déjà empruntée, la veine des discussions.

Par exemple, on a commencé à négocier des programmes de mise à la retraite assistée, des départs prématurés assistés, c'est-à-dire une bonification des régimes de retraite pour que les gens puissent volontairement décider de partir avec des bénéfices suffisants pour la

retraite et, ça, les premiers examens nous montrent qu'il y a des résultats intéressants enregistrés du côté budgétaire. C'est ce genre de choses-là qu'il faut négocier avec nos partenaires.

M. David (Michel): Mais dans le cadre des conventions actuelles ou si ça suppose une réouverture?

M. Bouchard: Bien, ça suppose des réaménagements des conventions existantes et je suis convaincu qu'on peut le faire de façon consensuelle. On l'a déjà fait. Regardez ce que Mme Marois a réussi à faire avec la CEQ, par exemple, là. Le 100 000 000 \$ que la CEQ a consenti, là, ce n'est pas rien, là. Ça s'est fait par des réaménagements consensuels. Je comprends qu'il a fallu une loi pour le mettre en vigueur mais dans un contexte qui n'est pas celui où la CEQ ne voulait pas, là. C'était le choix des réaménagements qui faisait le problème. Mais, je pense, du côté des relèves assistées, par exemple, là, il y a des choses intéressantes qui peuvent se faire. Moi, ce qui me préoccupe surtout de ce côté-là, c'est la présence des jeunes dans la fonction publique. Parce que, par attrition, par départ assisté, on peut faire des choses assez remarquables du côté des effectifs, mais ça veut dire à ce moment-là qu'il pourrait arriver un jour où il y aura une sclérose du personnel affecté aux services publics, si les jeunes n'y entrent plus. Donc, il va falloir concevoir des programmes pour les jeunes aussi. C'est tout ça qui est sur la table présentement, puis je vous assure qu'il y a du travail pour plusieurs.

M. Girard (Maurice): Ils ont tous quitté, les jeunes, c'étaient les occasionnels. Ils ont été tous été mis dehors les premiers. Comment allez-vous les récupérer, M. le premier ministre?

M. Bouchard : Je pense que... un chiffre que j'ai vu l'autre jour, il n'y a guère plus de 3 % des fonctionnaires permanents qui sont des jeunes de moins de 30 ans, c'est assez grave, ça, hein. Ça veut dire qu'il y a une brisure, là, une coupure, puis il y a le danger que notre fonction publique ne soit plus au diapason des techniques modernes, des valeurs modernes de gestion. Ça ne veut pas dire que les gens des générations antérieures n'ont pas le sens des valeurs, mais il y a un enrichissement puis un renouvellement qui doit se faire et ça, c'est une préoccupation que nous avons aussi.

Une voix: Merci, M. le premier ministre.